

n° 11_2026DEL
Nomenclature n° 753

Nombre de membres : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260212-11_2026DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le trente janvier deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Edwige CHOURAQUI, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Clément RIGAL, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Alexandre RADIN, M. Julien JEROME, M. Fabrice POUPET, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON, Mme Virginie POITOU

Étaient absents/excusés :

Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
M. Jérôme POITOU, procuration donnée à Mme Virginie POITOU
M. Jean-Michel LAPEYRONIE, procuration donnée à M. Denis ROUET
M. Ulrich PADONOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



11-2026DEL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE SPORTIF ET SOCIAL DE JARGEAU POUR LA PARTICIPATION AU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS :

Le Centre Sportif et Social de Jargeau (C2S) assure parmi ses activités un service de portage de repas à domicile sur plusieurs communes : Férolles, Jargeau, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon et Vienne-en-Val.

Afin de sécuriser l'équilibre financier de cette activité, les représentants de 5 communes et les responsables du C2S ont travaillé à un nouveau calcul des subventions allouées, à hauteur de 0.30 € par habitant, selon les recensements INSEE.

Il est proposé de valider ces nouveaux critères de calcul par l'approbation de la convention présentée en annexe.

Il est précisé que la Commune de Jargeau mettant à disposition les locaux et les énergies pour la préparation des plateaux livrés, la valorisation de ces charges pourra faire l'objet d'un ajustement de la subvention allouée.

Il est proposé :

- **DE VALIDER** la convention proposée,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité



n° 11_2026DEL
Nomenclature n° 753

Nombre de membres : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 045-214501736-20260212-11_2026DEL-DE



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :

Acte publié le :

Acte notifié le :

